

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°05/2025**

Date convocation : 17/02/2025  
Nombre de conseillers  
en exercice : 13

Présents : 09  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

**Procurator(s)** : Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

**Absents** : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Gérard CAFFORT

**Objet : Affectation de résultat 2024 – Budget général M57 - Commune**

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération n°04/2025, prise séance tenante, portant approbation du compte financier unique (C.F.U.) 2024 du budget principal,

**Considérant** que les résultats du C.F.U. du budget principal de la commune, de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		138 119,68		95 080,06	0,00	233 199,74
Opérations de l'exercice	78 552,29	63 601,42	410 518,08	436 294,30	489 070,37	499 895,72
<b>TOTAUX</b>	78 552,29	201 721,10	410 518,08	531 374,36	489 070,37	733 095,46
Résultats de clôture	0,00	123 168,81	0,00	120 856,28	0,00	244 025,09
Restes à réaliser		2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	125 168,81	0,00	120 856,28	0,00	246 025,09
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0,00</b>	<b>125 168,81</b>	<b>0,00</b>	<b>120 856,28</b>	<b>0,00</b>	<b>246 025,09</b>

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publiée le 06/03/2025

ID : 030-213003064-20250303-052025-BF

**RESULTAT D'EXECUTION****-14 950,87****25 776,22**

- Un excédent de la section de fonctionnement de **120 856,28 €**
- un excédent de la section d'investissement de :
  - o hors reste à réaliser, de **123 168,81 €**

Conformément à l'instruction M57 et à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'affecter à présent le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Celle-ci présentant un solde global positif, il vous est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, libre d'affectation, de la manière suivante :

**REPORTER** l'excédent d'investissement du C.F.U. 2024, du budget général 2024 - M57 de la commune, au compte 001 pour 123 168,81 €

**COUVRIR** le besoin en réserve de la section d'investissement qui s'élève à 14 960,00 € en affectant cette somme au compte 1068.

**REPORTER** l'excédent de fonctionnement du C.F.U. 2024, du budget général 2024 - M57 de la commune, au compte 002 pour 105 896,96 € correspondant à l'excédent global moins la réserve au 1068.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

**DECIDE**

- DE REPORTER les excédents de fonctionnement et d'investissement décrit ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 05/03/2025  
Reçu en préfecture le 05/03/2025  
Publiée le 06/05/2025  
ID :030-213003064-20250303-052025-BF